

Anand, R.P. (éd.), *Asian States and the Development of International Law*, Vikas Publications, Delhi, 1972, 245 p.

L. P. Singh

Volume 4, numéro 1-2, 1973

La sécurité européenne

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700288ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700288ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Singh, L. P. (1973). Compte rendu de [Anand, R.P. (éd.), *Asian States and the Development of International Law*, Vikas Publications, Delhi, 1972, 245 p.] *Études internationales*, 4(1-2), 185–186. <https://doi.org/10.7202/700288ar>

les inégalités régionales; et c) d'agrandir les lopins privés des paysans. Hinton note que cette voie, qui avait ouvertement pour but d'accélérer la croissance économique, ne pouvait de fait que la freiner. Car elle risquait de mettre la Chine dans une situation de dépendance face aux nations industrialisées. Or cette dépendance a dans toutes les régions du Tiers-Monde engendré le sous-développement.

Face à la ligne bourgeoise, la ligne prolétarienne de Mao Tsé-toung, qui visait à éliminer toute possibilité de retour en arrière et de prise de pouvoir par la bourgeoisie. Déjà Mao avait tenté d'appliquer cette ligne en 1958 et 1959 avec le Grand Bond en avant, les communes populaires, et le limogeage du chef d'état-major P'eng Tō-houai qui préconisait la création d'une armée professionnelle. Cependant, ces efforts n'avaient pas détruit la ligne bourgeoise.

Hinton note en outre que la période qui précède la révolution culturelle en fut une d'expansion économique rapide. C'est précisément cette expansion qui a envenimé le conflit entre les deux lignes politiques, expressions d'intérêts de classe opposés. Car la question de la direction du développement économique se posait d'une façon d'autant plus aiguë que l'expansion était rapide.

La révolution culturelle elle-même débuta par une querelle au sujet d'une pièce de théâtre dans laquelle, sous couvert d'événements historiques, on critiquait Mao Tsé-toung. Des partisans de ce dernier ripostèrent en attaquant la pièce et son auteur. L'action se porta alors dans les universités où des partisans de Mao attaquèrent les directions qui s'opposaient à un débat politique sur la pièce de théâtre. C'est à la suite d'une tentative par les partisans de Liu Shao-chi de contrôler le mouvement étudiant que les gardes rouges furent créés. Les gardes rouges, appuyés par Mao, attaquèrent violemment les cadres du parti qui prenaient la « voie bourgeoise » et les autorités universitaires « académiques et bourgeoises ». Cet affrontement entre partisans des deux lignes se transforma en un mouvement de masse. Ce n'est que lorsque les ouvriers et paysans entrèrent dans la lutte que la ligne de Mao Tsé-toung prévalut et que les partisans du technicisme furent démis de leur fonction. Pour consolider le pouvoir des éléments fidèles à Mao, des comités révolutionnaires

res furent créés dans les villes et les provinces avec l'aide de l'armée populaire de libération.

Pour Hinton, la victoire de Mao Tsé-toung et de ses partisans a signifié le maintien au pouvoir de la classe ouvrière et de ses représentants. Elle a aussi assuré le développement socialiste de la Chine en éliminant la ligne techniciste et en écartant les tenants de cette ligne du pouvoir. La révolution culturelle a donc marqué un pas dans l'instauration du socialisme, tant au point de vue idéologique que politique et économique.

Le livre de Hinton a le mérite de présenter la signification de classe de la révolution culturelle et son importance dans l'élimination de la voie bourgeoise. En cela, *Turning Point in China* se distingue du premier livre du même auteur, *Fanshen*, où le passage au socialisme dans un village chinois en 1949 est présenté en détail, mais sans trop d'analyse. Toutefois *Turning Point in China* colle de trop près à l'analyse maoïste de la révolution culturelle. Il ne fait aucun doute que des options fondamentales s'affrontaient et que des intérêts de classe étaient en jeu. Cependant, l'identification de deux voies opposées auxquelles se seraient rattachés tous les éléments de la société chinoise semble une simplification de la variété des tendances et groupes présents lors de ces événements.

Bernard BERNIER

Anthropologie
Université de Montréal

ANAND R. P. (éd.), *Asian States and the Development of International Law*, Vikas Publications, Delhi, 1972, 245p.

Le professeur Anand, un pionnier des études sur la contribution des nations nouvelles au droit international, a réuni en cet ouvrage, un certain nombre d'articles de bonne venue, présentés une première fois à l'*Indian School of International Studies*, à New Delhi, en novembre 1967.

Les collaborateurs sont des hommes d'étude renommés, tels Quincy Wright, Percy Corbett, Leo Gross, Richard Falk, J. J. G. Syatauw, tous des occidentaux, et des érudits indiens: Nagendra Singh, K. P. Misra, R. Khan, S. K.

Agarwala, Upendra Baxi et S. P. Jagota. Ils traitent d'un éventail fort étendu de sujets comme les suivants: « The Relationship Between the Newness of States and Their Practices of International Law », « India and International Law », « A Review of the Work of the Asian-African Legal Consultative Committee », « The Role of Indian Courts to the Development of International Law », « India and the Status of Aqaba and Tiran », « The U.N. and Kashmir », « Regionalism and Universalism », « Foundation for a Universal International System », et « The Role of Law in a Future International System. »

L'ouvrage présente dès le début un plaidoyer au sujet de l'eurocentrisme envisagé dans les milieux érudits comme un élément « inévitable » dans le processus de décolonisation. Dans son essai magistral sur « l'Inde et le droit international », le premier érudit indien, Nagen-dra Sing, reproche à Oppenheim ce commentaire qui dit que le droit international est essentiellement un fruit de la civilisation chrétienne et qu'il est né à la seconde moitié du Moyen Âge. Citant de nombreux principes de droit international trouvés dans *Mahabharata*, *Ramayana* et *Arthashastra*, Singh démontre que la civilisation chrétienne ne possède pas le monopole des lois qui régissent la vie internationale. Le concept de la chrétienté, poursuit-il dans la discussion, entrave le cours d'un droit international universel alors que le trait dominant du droit des nations, tel que connu dans l'Inde antique, était son universalité d'application.

Les collaborateurs de cet ouvrage ont clairement démontré que les nouveaux États ont été froissés du fait qu'on leur ait demandé d'accepter des lois auxquelles ils n'ont participé en aucun moment de leur élaboration et de leur application graduelles. Cependant, notons en contrepartie, le respect qu'ils ont affiché pour les traditions de l'Europe occidentale. Il est regrettable toutefois que certains de ces collaborateurs souffrent d'ethnocentrisme... Question de fait, les États, anciens ou nouveaux, réagissent tous de la même manière; vis-à-vis du droit international, leur attitude est inspirée par l'intérêt national. L'éditeur admet avec franchise cette observation au cours des pages de son introduction.

L'éditeur et la maison d'édition qui ont publié cet ouvrage nous ont rendu à tous un service apprécié et d'une utilité certaine.

L. P. SINGH

Science politique
Sir George William University

MAY, Ernest R. et THOMPSON, James C. Jr., *American-East Asian Relations. A Survey*, Harvard University Press, Cambridge, xv, 1972, 425p.

C'est un sujet immense qui fait l'objet de cet ouvrage rédigé sous les auspices de la Division des Études politiques extrêmes-orientales du Département d'histoire de l'université Harvard, par dix-huit spécialistes des affaires d'Extrême-Orient. Il s'agit, en effet, d'un survol de deux cents ans d'histoire durant lesquels les États-Unis ont entretenu des relations de toutes natures avec l'Extrême-Orient, y compris les trois guerres majeures qu'ils y ont livrées depuis quarante ans, sans compter l'occupation des Philippines et plusieurs autres escarmouches.

Malgré l'importance du sujet, on ne possède que relativement peu d'ouvrages sérieux et objectifs sur certains aspects de ces relations: ainsi comment se sont faits les premiers contacts entre ces deux types de civilisation si différents et quelles ont été les réactions de chacune des deux parties? Quelle image se faisaient et se font encore les Amériques des pays et des peuples de l'Extrême-Orient et quelle représentation ceux-ci se sont-ils faite des États-Unis? C'est pour combler cette lacune qu'on a entrepris de publier une série de travaux dont le présent livre constitue la première partie et qui est un panorama historiographique de ces deux cents ans de relations, une sorte de bilan de la recherche qui s'est effectuée dans ce domaine aux États-Unis, en Extrême-Orient et ailleurs.

L'ouvrage se divise en quatre parties, correspondant à quatre grandes époques de l'histoire de ces relations. La première partie, « From the Empress of China to the First Open Door Notes », couvre la période 1784-1899. La seconde va de 1901 à 1922 et a pour titre « From the Open Door Notes to the Washington Treaties ». La troisième qui s'intitule « From the